

## LOUTS TRAIL de LOUER 2026

### REGLEMENT

L'inscription au Loutstrail de Louer implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

#### 1. Epreuve

Le « Loutstrail », épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, est organisé par le comité des fêtes de Louer, il s'agit de deux courses à pied chronométrée de 9 et 15km empruntant les chemins des villages de Louer, Gamarde les Bains, et Préchacq-les-Bains. Pour la deuxième année consécutive le trail fera partie du challenge landais nature et trail.

Le départ et l'arrivée se situent sur la place du village de Louer.

Le trail se déroulera en une seule étape, à allure libre.

Le départ des courses sera donné le dimanche 8 mars 2026, 9h pour le 15km et 9h15 le 9km.

#### 2. Participation

Le trail est ouvert à toute personne ayant au minimum 16 ans dans l'année (catégories cadets minimum) pour le 9km, et également pour le 15km, licencié ou non.

#### 3. Trail en semi auto suffisance

Le Loutstrail se court en semi autosuffisance. Sur le parcours du 15km, il y aura 2 ravitaillements approvisionné en boissons et nourritures et 1 ravitaillement sur le 9km. Il sera possible de procéder au remplissage de vos poches à eau.

Le principe de semi autosuffisance impose à chaque coureur de disposer, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

#### 4. Certificats médicaux

Il est expressément indiqué que les coureurs participent au challenge sous leur propre et exclusive responsabilité.

#### CONDITIONS DE LICENCE ET SANTÉ DES PRATIQUANTS

(Réglementation des manifestations running 2025 – FFA)

Depuis le 01 septembre 2024 et pour la saison à venir (sauf changements émanant de la FFA), il convient de respecter la réglementation en vigueur. Il en va de la responsabilité de l'organisateur. Pour participer à une épreuve de running (route, trail) les participants devront justifier et fournir :

#### Pour les personnes mineures :

- Une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou

- attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois, ainsi qu'une autorisation parentale.

Pour les personnes majeures :

- Une licence Athlé Compétition Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.

Ou

- Une attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé « PPS » mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. (<https://pps.athle.fr>)

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire. La participation à ce challenge est gratuite et automatique. Les athlètes s'engagent à respecter les règlements sportifs de chaque épreuve du Challenge. Le non-respect des règles instituées par l'organisateur de chaque épreuve entraînera automatiquement le déclassement du coureur sur l'épreuve concernée.

ATTENTION : la responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du PPS par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

5. Condition d'inscription

Les inscriptions se font :

- Soit en ligne sur le site de Pyrénées chrono (9km à 10€ et 15km à 16€) payable en ligne
- Soit le jour même jusqu'à 8h30 (9km à 11€ et 15km à 17€)

6. Dossards

Les dossards sont à retirer le jour même, le dimanche 8 mars à partir de 7h30 sur place directement.

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine pendant toute la course.

7. Chronométrage

La course sera chronométrée par Pyrénées Chrono avec un système de puce réutilisables.

8. Sécurité du parcours

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles. Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment.

#### **9. Environnement**

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

#### **10. Assurance**

Responsabilité civile : conformément à la loi les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course « Loustrail ».

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **11. Droit à l'image**

« J'autorise expressément les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrai apparaître, prises à l'occasion de ma participation au « Loutstrail » sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

#### **12. Annulation course**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

#### **13. Récompenses**

L'organisation remettra des lots aux 3 premiers et 3 premières de chaque course, ainsi qu'aux premiers et premières de chaque catégorie.

Tirage au sort : seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses

#### **14. Engagement contractuel**

L'inscription d'un participant(e) atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

#### **15. Course pitchouns**

Plusieurs petits parcours seront mis en place pour vos pitchouns (né entre 2017 et 2020), cette course est gratuite.